

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1125 portant création d'un champ de tir la région du terrain de golf.

n° 1125

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 décembre 1940

Numéro JO
n° 529 du 31/12/1940

Date du numéro
31 décembre 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Sur la proposition du colonel commandant supérieur des troupes.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est créé un champ de tir de garnison pour armes d'infanterie dans la région du terrain de golf.

Art. 2

— Les consignes relatives aux ré gimes intérieur et extérieur de ce champ de tir seront déposées au Gouvernement et insérées au .Journal officiel de la colonie.

Art. 3

— Les tirs pourront être exécutés tous les jours ouvrables sans préavis.

Art. 4

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

NOUAILHETAS.